AVIS D'ECHEANCE DE LOYER

Délivrée le 19 juin 2019

Type:	
Adresse:	

Locataire

Opérations	Montant
Loyer	€
Provisions sur charges	€
Total	320 €

Le présent avis d'échéance de loyer est à régler dans les 10 jours suivants son envoi. Il ne peut en aucun cas tenir lieu de quittance. En cas de paiement par chèque, le loyer sera considéré comme payé à la date de remise effective du chèque au propriétaire. Si le chèque est retourné impayé après cette date, le loyer de la période échue sera considéré comme impayé. Les loyers impayés restent dûs.